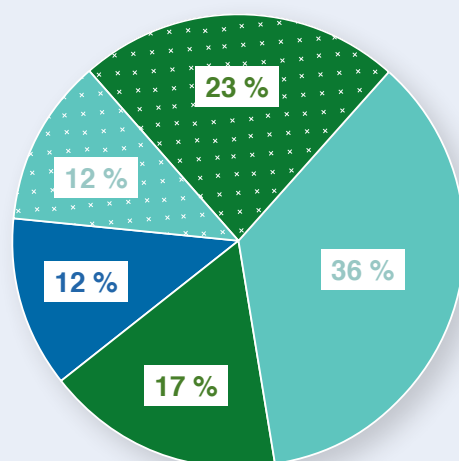


COMPRENDRE MA FACTURE

Comment est répartie la redevance d'assainissement collectif ?

Répartition de votre facture d'assainissement au 1^{er} janvier 2021 sur une base de 120 m³






	Tarifs / m ³	m ³	
Abonnement annuel part CERA			30,33 €
Abonnement annuel part collectivité CARA			56,06 €
<hr/>			
Consommation part CERA	0,7434 €	X 120 m ³	= 89,21 €
Consommation part collectivité CARA	0,348 €	X 120 m ³	= 41,76 €
<hr/>			
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	0,25 €	X 120 m ³	= 30,00 €
TVA (10%)			247,36 €
TOTAL TTC (base 120 m³)			272,09 €



Le saviez-vous ?

Prix au litre pour la collecte et le traitement des eaux usées

Prix au litre en €	0,0023 €/litre
Prix au litre en cts €	0,23 cts €/litre

-  Abonnement part CERA
-  Abonnement part collectivité CARA
-  Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)
-  Consommation part CERA
-  Consommation part collectivité CARA

À quoi servent les sommes collectées ?

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique "CARA"



Les sommes revenant à la CARA financent **la création et le renouvellement des infrastructures de collecte, transport et traitement des eaux usées.**

Compagnie d'Environnement Royan Atlantique "CERA"



Les sommes collectées par la CERA financent **l'exploitation des infrastructures de collecte, transport et traitement des eaux usées.**

Les charges principales étant, les frais de personnels, la consommation électrique, l'entretien des réseaux et leur réparation, ainsi que les produits de traitement des procédés d'épuration des eaux usées.

Agence de l'eau Adour Garonne



Les redevances des agences de l'eau sont des **recettes fiscales environnementales** perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

La redevance pour modernisation des réseaux collecte concerne les abonnés au service d'assainissement collectif.